

Zeitschrift:	Commentarii Mathematici Helvetici
Herausgeber:	Schweizerische Mathematische Gesellschaft
Band:	11 (1938-1939)
Artikel:	Sur les bases du groupe symétrique et du groupe alternant.
Autor:	Piccard, Sophie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-11874

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur les bases du groupe symétrique et du groupe alternant

Par SOPHIE PICCARD, Neuchâtel

1^o Quel que soit le nombre entier $n \geq 3$ ($n > 3$), le groupe symétrique S_n d'ordre $n!$ (le groupe alternant A_n d'ordre $\frac{n!}{2}$) ne saurait être engendré par une seule de ses substitutions. Par contre, il existe des couples S, T de substitutions de $S_n(A_n)$, tels que toute substitution de $S_n(A_n)$ peut être obtenue en composant S et T . Nous appelons *base* du groupe $S_n(A_n)$ tout couple de substitutions de $S_n(A_n)$ jouissant de cette propriété. Quel que soit le nombre entier $n \geq 3$ ($n > 3$), le nombre total $N(N')$ de bases du groupe $S_n(A_n)$ est un invariant de ce groupe. Nous avons démontré ailleurs¹⁾ que le nombre $N(N')$ est un multiple de $\frac{n!}{2} \left(\frac{n!}{4}\right)$. Le but de la présente note est d'établir quelques critères généraux permettant de juger si deux substitutions données appartenant au groupe $S_n(A_n)$ constituent ou non une base de ce groupe.

Nous désignons, en général, par les nombres $1, 2, \dots, n$ les éléments d'une substitution de degré n .

Une condition nécessaire et suffisante pour que deux substitutions S et T de $S_n(A_n)$ constituent une base de ce groupe est qu'elles n'appartiennent toutes deux à aucun vrai sous-groupe de $S_n(A_n)$.

Si deux substitutions S et T constituent une base de $S_n(A_n)$, quelle que soit la substitution R de $S_n(A_n)$, les deux substitutions transformées de S et de T par la substitution R constituent évidemment aussi une base de $S_n(A_n)$.

Nous disons que deux substitutions S et T de degré n sont connexes s'il n'existe aucun sous-ensemble propre E' de l'ensemble $E = \{1, 2, \dots, n\}$, tel que les éléments de E' constituent un système fini de cycles aussi bien dans S que dans T . On établit sans peine qu'une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour que deux substitutions S et T constituent une base de $S_n(A_n)$ est que ces deux substitutions soient connexes.

On voit aussi aisément que quelles que soient deux substitutions semblables S et S' du groupe $S_n(A_n)$, le nombre de bases de $S_n(A_n)$ comprenant la substitution S est le même que le nombre de bases comprenant la substitution S' . Soit S, T une base quelconque du groupe $S_n(A_n)$

¹⁾ Časopis pro pestování Matematiky a Fysiky, Praha, 1938.

comportant la substitution S . Les deux substitutions S et S' étant semblables, nous pouvons toujours les écrire sous la forme

$$S = \begin{pmatrix} a_1 & a_2 & \dots & a_n \\ a_{i_1} & a_{i_2} & \dots & a_{i_n} \end{pmatrix}, \quad S' = \begin{pmatrix} b_1 & b_2 & \dots & b_n \\ b_{i_1} & b_{i_2} & \dots & b_{i_n} \end{pmatrix}. \quad \text{Posons } U = \begin{pmatrix} a_1 a_2 \dots a_n \\ b_1 b_2 \dots b_n \end{pmatrix}.$$

On a $S' = USU^{-1}$.²⁾

Posons $T' = UTU^{-1}$.

Les deux substitutions S' , T' constituent également une base de $\mathfrak{S}_n(\mathfrak{A}_n)$. Pour trouver toutes les bases de $\mathfrak{S}_n(\mathfrak{A}_n)$, il suffit donc de connaître les bases de $\mathfrak{S}_n(\mathfrak{A}_n)$ qui comprennent une substitution fixe quelconque de chaque classe de substitutions semblables appartenant au groupe envisagé.

2º Proposition 1. Quel que soit le nombre entier $n \geq 3$, les deux substitutions $S = (1\ 2\ \dots\ n)$, $T = (1\ 2)$ constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n .

Démonstration. On a, pour toute valeur de l'entier k ,

$S^k T S^{-k} = (1+k\ 2+k)$, les nombres $>n$ devant être réduits mod. n .
Donc les transpositions

$$(1\ 2), (2\ 3), \dots, (n-1\ n) \tag{*}$$

font toutes partie du groupe engendré par S et T .

Je dis que ces transpositions (*) engendent le groupe \mathfrak{S}_n , quel que soit $n \geq 2$.

En effet, cette propriété est évidemment vraie pour $n = 2$. Soit à présent n un nombre entier quelconque > 2 et supposons que notre propriété est juste pour $n - 1$. Montrons qu'elle est encore vraie pour n .

D'après notre hypothèse, les transpositions

$$(1\ 2), (2\ 3), \dots, (n-2\ n-1)$$

engendent le groupe \mathfrak{S}_{n-1} . Comme les transpositions $(1\ 2)$, $(1\ 3)$, \dots , $(1\ n-1)$ font partie de ce groupe et comme $(1\ n-1)(n-1\ n)(1\ n-1) = (1\ n)$, nous voyons que les $n - 1$ transpositions

$$(1\ k), (k = 2, 3, \dots, n), \tag{**}$$

peuvent être obtenues en composant les transpositions (*). Or, on sait que les $n - 1$ transpositions (**) engendent le groupe \mathfrak{S}_n . Il en est donc de même des transpositions (*). Il en résulte que S et T constituent bien une base de \mathfrak{S}_n , c.q.f.d.

²⁾ Les substitutions successives de la composition doivent être effectuées de droite à gauche.

Corollaire³⁾. Quels que soient les nombres entiers $n \geq 3$ et $m \geq 1$ et $\leq n$, les deux substitutions $S = (1 2 \dots n)$, $T = (m m+1)$, où $m+1$ doit être remplacé par 1 si $m = n$, constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n .

Proposition 2. Quel que soit le nombre entier $n \geq 3$, les deux substitutions $S = (1 2 \dots n)$, $T = (1 2 3)$ engendrent le groupe \mathfrak{A}_n , si n est impair, ou le groupe \mathfrak{S}_n , si n est pair.

Démonstration. Il suffit de montrer que, quel que soit le nombre entier $n \geq 3$, le groupe \mathfrak{A}_n est compris dans le groupe engendré par les deux substitutions S et T . Remarquons, à cet effet, que quel que soit le nombre entier k , on a $S^k T S^{-k} = (1+k \ 2+k \ 3+k)$, les nombres $> n$ devant être réduits mod. n . Donc les substitutions

$$(1 2 3), (2 3 4), \dots, (n-2 \ n-1 \ n) \quad (*)$$

font toutes partie du groupe engendré par S et T . Je dis que ces $n-2$ substitutions engendrent le groupe \mathfrak{A}_n . Cette propriété a évidemment lieu pour $n = 3$. Soit à présent n un nombre entier quelconque > 3 et supposons que notre propriété a lieu pour $n-1$. Montrons qu'elle a aussi lieu pour n . En vertu de notre hypothèse, les substitutions $(1 2 3), (2 3 4), \dots, (n-3 \ n-2 \ n-1)$ engendrent le groupe \mathfrak{A}_{n-1} . Ce groupe contient les substitutions $(1 2 3), (1 2 4), \dots, (1 2 n-1)$ ainsi que la substitution $R = (2 n-1) (1 n-2)$.

Or, on a $R (n-2 \ n-1 \ n) R^{-1} = (1 2 n)$.

Ainsi les $n-2$ substitutions

$$(1 2 3), (1 2 4), \dots, (1 2 n) \quad (**)$$

s'obtiennent en composant les substitutions (*). Or, les substitutions (**) engendrent, comme on sait, le groupe \mathfrak{A}_n . Il s'ensuit que \mathfrak{A}_n fait bien partie du groupe engendré par S et T , ce qui démontre la proposition énoncée.

Corollaire. Quels que soient les nombres entiers $n > 3$ et $m \geq 1$ et $\leq n$, les deux substitutions $S = (1 2 \dots n)$, $T = (m m+1 \ m+2)$, où les nombres $> n$ doivent être réduits mod. n , constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n , si n est pair, ou du groupe \mathfrak{A}_n , si n est impair.

Proposition 3. Quels que soient les nombres entiers $n > 2$ et $k > 1$ et $< n$, les deux substitutions $S = (1 2 \dots n)$ et $T = (1 2 \dots k)$ constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n , si l'un au moins des nombres n, k , est pair, ou une base du groupe \mathfrak{A}_n , si ces deux nombres sont impairs.

³⁾ Nous nous bornons à énoncer les corollaires dont la démonstration ne présente aucune difficulté.

Démonstration. Dans le cas particulier où $k = 2$, notre proposition se réduit à la proposition 1. Elle se réduit à la proposition 2 pour $k = 3$ et nous l'avons déjà établie dans ces deux cas. Soit à présent k un nombre entier quelconque > 3 et $< n$. On a, quel que soit le nombre entier m : $S^m T S^{-m} = (1 \ 2 \ \dots \ k + m) \dots (k + m)$ (les nombres $> n$ devant être réduits mod. n). Je dis que les substitutions

$$(1 \ 2 \ \dots \ k), (2 \ 3 \ \dots \ k + 1), \dots, (1 + n - k \ 2 + n - k \ \dots \ n) \quad (*)$$

engendrent le groupe \mathfrak{S}_n , si k est pair, ou le groupe \mathfrak{A}_n , si k est impair.

En effet, supposons d'abord que $n = k + 1$.

Posons $T_1 = (2 \ 3 \ \dots \ k + 1)$.

On a $T_1 = T (1 \ k \ k + 1)$.

Donc $(1 \ k \ k + 1) = T^{-1} T_1$ et $T_1^2 (1 \ k \ k + 1) T_1^{-2} = (1 \ 2 \ 3)$.

D'après la proposition 2, la substitution $(1 \ 2 \ 3)$ forme avec T une base du groupe \mathfrak{S}_k , si le nombre k est pair, ou du groupe \mathfrak{A}_k , si k est impair. Le groupe engendré par les substitutions $(1 \ 2 \ 3)$ et T contient donc les substitutions $(1 \ 2 \ 3)$, $(1 \ 2 \ 4)$, \dots , $(1 \ 2 \ k)$. Or, $(1 \ 2 \ k) (1 \ k \ k + 1) (1 \ k \ 2) = (2 \ 1 \ k + 1)$, $(2 \ 1 \ k + 1)^2 = (1 \ 2 \ k + 1)$ et l'on sait que les substitutions $(1 \ 2 \ 3)$, $(1 \ 2 \ 4)$, \dots , $(1 \ 2 \ k + 1)$ engendrent le groupe \mathfrak{A}_{k+1} . Il en résulte que les deux substitutions T et T_1 engendrent bien le groupe \mathfrak{S}_{k+1} , si k est pair, ou le groupe \mathfrak{A}_{k+1} , si k est impair.

Soit à présent n un nombre entier quelconque $> k + 1$ et supposons que nous avons déjà établi la proposition pour $n - 1$. Démontrons la pour n . D'après notre hypothèse, les substitutions

$$(1 \ 2 \ \dots \ k), (2 \ 3 \ \dots \ k + 1), \dots, (n - k \ n - k + 1 \ \dots \ n - 1) \quad (**)$$

engendrent le groupe \mathfrak{S}_{n-1} , si k est pair, ou le groupe \mathfrak{A}_{n-1} , si k est impair. Le groupe engendré par les substitutions $(**)$ contient donc en tout cas les substitutions $(1 \ 2 \ 3)$, $(1 \ 2 \ 4)$, \dots , $(1 \ 2 \ n - 1)$, ainsi que les deux substitutions

$$R = (n - k + 1 \ n - 2 \ n - 3 \ \dots \ n - k + 2) \text{ et } Q = (1 \ n - k + 1) (2 \ n - 1).$$

Posons $T_2 = (n - k + 1 \ n - k + 2 \ \dots \ n)$.

On a $T_2 R = (n - k + 1 \ n - 1 \ n)$ et $Q T_2 R Q^{-1} = (1 \ 2 \ n)$.

Les substitutions $(1 \ 2 \ 3)$, $(1 \ 2 \ 4)$, \dots , $(1 \ 2 \ n)$ font donc toutes partie du groupe engendré par les substitutions $(*)$ et par suite ces substitutions engendrent bien le groupe \mathfrak{S}_n , si k est pair, ou le groupe \mathfrak{A}_n , si k est impair. Il en résulte immédiatement que si l'un au moins des nombres n , k est pair, les deux substitutions S et T forment une base du groupe \mathfrak{S}_n et si ces deux nombres n et k sont impairs, S , T est une base du groupe \mathfrak{A}_n , c.q.f.d.

Corollaire 1. Dans le cas particulier où $n = k + 1$, les deux substitutions S et T définies dans l'énoncé de la proposition 3 forment nécessairement une base du groupe \mathfrak{S}_n , puisque l'un des nombres $k, k + 1$ est pair.

Corollaire 2. Quels que soient les nombres entiers $n > 2$, $m \geq 0$ et $< n$ et $k > 1$ et $< n$, les deux substitutions $S = (1 \ 2 \ \dots \ n)$, $T = (m + 1 \ m + 2 \ \dots \ m + k)$ (où les nombres $> n$ doivent être réduits mod. n) constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n , si l'un au moins des nombres n, k est pair, ou une base du groupe \mathfrak{A}_n , si ces deux nombres sont impairs.

Corollaire 3⁴⁾. Quels que soient les nombres entiers $n \geq 3$ et $k > 1$ et $< n$, les deux substitutions $S = (1 \ 2 \ \dots \ k)$, $T = (i \ k + 1 \ \dots \ n)$ ($1 \leq i \leq k$) constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n , si l'un au moins des nombres n, k est pair, ou du groupe \mathfrak{A}_n , si ces deux nombres sont impairs.

C'est une conséquence immédiate de la proposition 3 et des relations $T' = S^{k-i} T S^{-k+i} = (k \ k + 1 \ \dots \ n)$ et $ST' = (1 \ 2 \ \dots \ n)$.

Dans le cas particulier où $n = k + 1$, la substitution T est de classe impaire et, par suite, les deux substitutions $S = (1 \ 2 \ \dots \ n - 1)$, $T = (i \ n)$ ($1 \leq i \leq n - 1$) constituent toujours une base du groupe \mathfrak{S}_n .

3^o Proposition 4. La condition nécessaire et suffisante pour que deux substitutions de la forme $S = (1 \ 2 \ \dots \ n)$, $T = (a \ b)$, où a, b sont deux nombres distincts de la suite $1, 2, \dots, n$, constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n est que le plus grand commun diviseur $D(|a - b|, n)$ des deux nombres $|a - b|$ et n soit égal à l'unité.

Démonstration. Nous pouvons toujours choisir les notations de façon à avoir $a < b$. On a alors $S^{-a+1} T S^{a-1} = (1 \ b - a + 1)$, où $b - a + 1 \geq 2$. Posons $b - a = k$ ($k \geq 1$ et $< n$). Les deux couples de substitutions $(1 \ 2 \ \dots \ n)$, $(a \ b)$ et $(1 \ 2 \ \dots \ n)$, $(1 \ 1 + k)$ engendrent des groupes simplement isomorphes. Pour établir notre proposition, il suffit donc de prouver que la condition nécessaire et suffisante pour que deux substitutions de la forme $S = (1 \ 2 \ \dots \ n)$, $T = (1 \ 1 + k)$ constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n est que le plus grand commun diviseur des deux nombres n et k soit égal à l'unité.

La condition est nécessaire. En effet, supposons qu'elle n'est pas vérifiée et soit $D(k, n) = m > 1$. Soit $n = n'm$.

Posons $E = \{1, 2, \dots, n\}$; $E_i = \{i, i + m, i + 2m, \dots, i + (n' - 1)m\}$, ($i = 1, 2, \dots, m$).

Il est clair que $E = \sum_{i=1}^m E_i$ et que les ensembles E_i sont disjoints deux

⁴⁾ Ce corollaire a déjà été établi, par une autre voie, par *M. Hoyer*. Voir *Math. Annalen* 46 (1895), p. 541, lemme 1.

à deux. Or, il résulte immédiatement de nos hypothèses sur les substitutions S et T que chacune de ces substitutions transforme tout ensemble E_i en un ensemble E_j ($1 \leq i \leq m$, $1 \leq j \leq m$). Donc le groupe engendré par les substitutions S et T n'est pas primitif et comme le groupe \mathfrak{S}_n (aussi bien que le groupe \mathfrak{A}_n) est primitif, les deux substitutions S et T ne sauraient constituer une base de ce groupe. La condition énoncée est donc bien nécessaire.

La condition est suffisante. En effet, soient

$$S = (1 \ 2 \ \dots \ n), \quad T = (1 \ 1+k)$$

deux substitutions, telles que $1 \leq k < n$ et que $D(k, n) = 1$. La suite des nombres $1, 1+k, 1+2k, \dots, 1+(n-1)k$, réduits mod. n , contient alors tous les nombres de la suite $1, 2, \dots, n$. Il existe donc un entier $m \geq 1$ et $\leq n-1$, tel que $1+m \cdot k \equiv 2 \pmod{n}$.

Or, on a $(T S^k)^{m-1} T (S^{-k} T)^{m-1} = (1 \ 2)$.

En vertu de la proposition 1, les deux substitutions S et $(1 \ 2)$ constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n . Il en est donc de même des substitutions S, T , c.q.f.d.

Corollaire 1. Quelle que soit la permutation a_1, a_2, \dots, a_n des nombres $1, 2, \dots, n$ et quels que soient les deux nombres entiers distincts i, j ($j > i$) compris au sens large entre 1 et n , la condition nécessaire et suffisante pour que les deux substitutions $P = (a_1 a_2 \dots a_n)$, $Q = (a_i a_j)$ constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n est que $D(j-i, n) = 1$.

Corollaire 2. Quels que soient le nombre premier $n > 1$, la permutation a_1, a_2, \dots, a_n des nombres $1, 2, \dots, n$ et les deux nombres entiers distincts a, b compris au sens large entre 1 et n , les deux substitutions $S = (a_1 a_2 \dots a_n)$, $T = (a \ b)$ constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n .

Corollaire 3. Quels que soient le nombre entier $n > 2$, la permutation a_1, a_2, \dots, a_n des nombres $1, 2, \dots, n$ et les trois nombres entiers i, j, k vérifiant les relations $1 \leq k < n$, $1 \leq i \leq k$, $k+1 \leq j \leq n$, la condition nécessaire et suffisante pour que les deux substitutions

$$S = (a_1 a_2 \dots a_k) (a_{k+1} a_{k+2} \dots a_n), \quad T = (a_i a_j)$$

constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n est que $D(k, n-k) = 1$.

Cela résulte sans peine du corollaire 1 et du fait que la substitution ST est circulaire et égale à $(a_1 a_2 \dots a_i a_{j+1} \dots a_n a_{k+1} a_{k+2} \dots a_j a_{i+1} \dots a_k)$.

Dans le cas particulier où n est un nombre premier, deux substitutions connexes de la forme $S = (a_1 a_2 \dots a_k) (a_{k+1} a_{k+2} \dots a_n)$, $T = (a_i a_j)$ constituent toujours une base de \mathfrak{S}_n .

La proposition 4 et ses corollaires 1—3 permettent de trouver toutes les bases S, T du groupe \mathfrak{S}_n ($n > 1$), dont l'une des substitutions T est une transposition.

Corollaire 4. Quels que soient les nombres entiers $n > 2$ et $k \geq 1$ et $< n$, la condition nécessaire et suffisante pour que les deux substitutions $S = (1\ 2\ \dots\ n)$, $T = (1\ 2\ \dots\ k)\ (k+1\ \dots\ n)$ constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n est que $D(k, n-k) = 1$.

C'est une conséquence de la proposition 4 et de la relation $T^{m-1}S = (kn)$, m désignant le plus petit commun multiple des nombres k et $n-k$.

Proposition 5. Quel que soit le nombre entier n de la forme $n = rk$, où $r > 1$ et $k > 1$ sont deux nombres entiers, les deux substitutions $S = (1\ 2\ \dots\ n)$

$$T = (1\ 2\ \dots\ k)\ (k+1\ k+2\ \dots\ 2k)\ \dots\ ((r-1)k+1\ (r-1)k+2\ \dots\ rk)$$

ne sauraient constituer une base du groupe $\mathfrak{S}_n(\mathfrak{A}_n)$.

Démonstration. On voit sans peine que le groupe engendré par les deux substitutions S et T ne saurait être primitif, puisque quel que soit $i = 1, 2, \dots, r$, chacune des substitutions S, T transforme tout ensemble $E_i = \{i, i+k, \dots, i+(r-1)k\}$ en un ensemble de même nature, d'où résulte immédiatement notre proposition.

Proposition 6. Quels que soient les nombres entiers positifs m_1, m_2, \dots, m_r ($r \geq 2$), dont la somme $m_1 + m_2 + \dots + m_r = n$, une condition nécessaire (mais pas suffisante) pour que les deux substitutions $S = (1\ 2\ \dots\ n)$

$$T = (1\ 2\ \dots\ m_1)\ (m_1+1\ m_1+2\ \dots\ m_1+m_2)\ \dots\ (m_1+ \\ + m_2 + \dots + m_{r-1} + 1\ \dots\ m_1 + m_2 + \dots + m_r)$$

constituent une base du groupe \mathfrak{S}_n est que $D(m_1, m_2, \dots, m_r) = 1$.

Démonstration. Supposons que la condition énoncée n'est pas vérifiée et soit $D(m_1, m_2, \dots, m_r) = k > 1$. Le nombre k est alors aussi un diviseur de n . Soit $n = n'k$.

Posons $E_i = \{i, i+k, i+2k, \dots, i+(n'-1)k\}$, ($i = 1, 2, \dots, k$).

On voit sans peine qu'aussi bien la substitution S que la substitution T transforment chaque ensemble E_i ($i < k$) en E_{i+1} et l'ensemble E_k en E_1 . Il s'ensuit que le groupe engendré par les substitutions S et T n'est pas primitif et, par conséquent, cela ne saurait être le groupe \mathfrak{S}_n (ni le groupe \mathfrak{A}_n).

La condition énoncée est donc bien nécessaire. Mais elle n'est pas suffisante, comme le montre l'exemple suivant. Soit $S = (1\ 2\ 3\ 4\ 5\ 6)$, $T =$

(1 2) (3 4). On vérifie aisément que ces deux substitutions ne constituent ni une base du groupe \mathfrak{S}_6 ni une base du groupe \mathfrak{A}_6 , mais qu'elles engendrent un sous-groupe d'ordre 120 de \mathfrak{S}_6 .

Remarque. On déduit encore sans peine de la proposition 4 les trois corollaires suivants :

1^o Soit $S = (1 \ 2 \ \dots \ n)$ et soit T une substitution quelconque $\neq 1$ du groupe \mathfrak{S}_n . Soit $C = (a_1 \ a_2 \ \dots \ a_r)$ un cycle quelconque d'ordre > 1 de la substitution T et soit a_i un élément quelconque de ce cycle ($1 \leq i \leq r$). Formons la suite des nombres

$$|a_1 - a_i|, |a_2 - a_i|, \dots, |a_{i-1} - a_i|, |a_{i+1} - a_i|, \dots, |a_r - a_i|. \quad (*)$$

Procérons ainsi pour tous les cycles d'ordre > 1 de T et soit

$$b_1, b_2, \dots, b_e \quad (**)$$

une suite formée de tous les nombres qui appartiennent aux différentes suites (*).

Une condition nécessaire pour que les deux substitutions S et T puissent constituer une base de \mathfrak{S}_n (ou de \mathfrak{A}_n) est que

$$D(b_1, b_2, \dots, b_e, n) = 1.$$

2^o Soit $S = (1 \ 2 \ \dots \ n)$, $T = |i \ a_i|$, ($i = 1, 2, \dots, n$; $1 \leq a_i \leq n$). Une condition nécessaire pour que ces deux substitutions puissent constituer une base de \mathfrak{S}_n (ou de \mathfrak{A}_n) est que $D(a_1 - 1, a_2 - 2, \dots, a_n - n, n) = 1$.

3^o Soient S et T deux substitutions quelconques du groupe \mathfrak{S}_n . Soit $C = (a_1 \ a_2 \ \dots \ a_r)$ un cycle quelconque d'ordre > 1 faisant partie de S ou de T et soit a_i un élément quelconque de ce cycle ($1 \leq i \leq r$). Envisageons la suite des nombres

$$|a_1 - a_i|, |a_2 - a_i|, \dots, |a_{i-1} - a_i|, |a_{i+1} - a_i|, \dots, |a_r - a_i|. \quad (*)$$

Procérons de la sorte pour tous les cycles d'ordre > 1 aussi bien de S que de T et soit

$$b_1, b_2, \dots, b_e \quad (**)$$

une suite formée de tous les nombres qui appartiennent aux différentes suites (*).

Une condition nécessaire pour que les deux substitutions S , T puissent constituer une base du groupe \mathfrak{S}_n (ou du groupe \mathfrak{A}_n) est que l'on ait $D(b_1, b_2, \dots, b_e, n) = 1$.

(Reçu le 11 juillet 1938.)